

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Extension de la Maison de l'Enfance – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le contrat établi sur la base d'une superficie d'extension minimale nécessite d'être modifié puisque, depuis, les besoins ont été revus et que le projet initialement évalué à 300 000 € HT est désormais estimé à 349 500 € HT. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à 32 955,00 € HT (soit 4 455,00 € HT d'augmentation).

### **III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Avis sur projet de modification du PLH**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) pour la période 2014/2020.

Or, afin de prendre en compte l'intégration de Bégrolles-en-Mauges au sein de la CAC au 1er janvier 2016, il est nécessaire de modifier le Programme Local de l'Habitat. Le conseil émet un avis favorable au projet de modification du PLH qui lui est présenté.

#### **III.2. SIEML- Appel de fonds pour travaux de dépannages sur le réseau EP**

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire, suite à notre demande, est intervenu à différentes reprises de septembre 2015 à août 2016 pour des dépannages sur le réseau d'éclairage public. Le coût de ces interventions s'élève à 1 354,50€ TTC mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 1 015,88 € TTC.

#### **III.3. SIEML – Fonds de concours pour programmation de travaux**

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire doit intervenir pour des dépannages, des réparations et des rénovations sur le réseau d'éclairage public. Les fonds de concours versés au profit du SIEML pour les interventions susmentionnées sont d'un montant total de 3 949,36 €.

#### **III.4. Recours à un bureau d'études pour l'évolution du Plan Local d'Urbanisme**

La procédure de modification du PLU peut être utilisée lorsque la collectivité envisage de modifier le règlement ou les orientations de programmation, sous réserve des cas où une révision s'impose en application des textes.

Un dossier sera constitué pour engager cette procédure afin de :

- Intégrer en zone UY des Grands Bois environ 3 000 m<sup>2</sup> de la zone 1AUy voisine pour permettre l'extension d'une société déjà installée dans la zone d'activité.
- Modifier l'article 2 de la zone 1AUe afin de permettre l'implantation éventuelle dans cette zone d'équipement de nature commerciale.
- Reprendre de divers points mineurs dans le contenu réglementaire.

Pour aider la commune à mettre en œuvre ce projet de modification n°3 du PLU, il est décidé de prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme, la société SCE dont la mission s'élève à 3 945 € HT.

#### **III.5. Projet d'extension de l'activité de la carrière des 4 Etalons (Sèvremoine)**

Par arrêté en date du 1er septembre 2016, Mme le Préfet de Maine-et-Loire a décidé d'ouvrir une enquête publique du 3/10 au 4/11/2016 en vue d'autoriser Monsieur le Directeur de la SNC « Carrière des 4 étalons » à étendre l'activité du site de la carrière des 4 Etalons située sur la commune de Sèvremoine.

Le projet consiste à étendre la surface de la carrière et à modifier la capacité de production maximale. Sa réalisation nécessitera un apport de matériaux de remblaiement sur le site.

Invité à donner à se prononcer sur ce dossier par le représentant de l'Etat, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension de l'activité des 4 Etalons. Il conviendra toutefois de veiller à ce que l'extension, située dans un secteur de trame bleue majeur, n'ait pas un impact négatif sur la continuité écologique assurée par la rivière La Moine.

### **III.6. Rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction des Eaux de la Loire, auquel la commune a adhéré le 24 août 1988, a approuvé le 24 juin 2016 son rapport annuel (année 2015) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport présenté au conseil municipal met notamment en évidence les points suivants :

- *au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un abonné de La Séguinière consommant 120 m<sup>3</sup> payera 208,41 € ; soit une moyenne de 1,74 € le m<sup>3</sup>, en baisse de 10,30% par rapport à 2015 (1,91 € au 1/1/2015, 1,92€ au 1/1/2014, 2,04€ au 1/1/2013, 2,19€ au 1/1/2012),*
- *la qualité de l'eau distribuée reste très bonne avec 100% de conformité bactériologique et 100% de conformité physico-chimique,*
- *le rendement du réseau s'établit à 84,1% (84,3% en 2014, 83,1% en 2013 et 82,6% en 2012),*
- *la consommation moyenne des abonnés domestiques est de 103 m<sup>3</sup> par an (101 m<sup>3</sup> en 2014, 102 m<sup>3</sup> en 2013, 104m<sup>3</sup> en 2012).*

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **IV.1. Evaluation des transferts de charges avec la CAC**

Conformément au Code Général des Impôts, l'attribution de compensation est recalculée à l'occasion de chaque transfert de charges. L'évaluation de ce transfert est déterminée par délibérations concordantes des conseils municipaux sur présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le conseil municipal de La Séguinière approuve les évaluations des transferts de charges proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 8 septembre 2016, ainsi que le montant de l'attribution de compensation 2016 qui s'élève pour la commune à 336 698 €.

### **IV.2. Désignation des conseillers communautaires**

La Communauté d'Agglomération du Choletais et la Communauté de Communes du Bocage sont appelées à fusionner au 1er janvier 2017, et à étendre leur périmètre ainsi constitué aux communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

De ce fait, le Conseil de Communauté de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion-adhésion doit être recomposé. La commune aura 3 représentants dans la prochaine assemblée délibérante de la CAC, à savoir : Jean-Paul BOISNEAU, Maire, Yolaine BOSSARD, Adjointe et Guy BARRE, Adjoint.

### **IV.3. Convention de restauration du CISPA**

La Communauté d'Agglomération du Choletais a décidé d'étendre à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération la possibilité de bénéficier des activités sportives et éducatives organisées par l'Établissement Public Cholet Sports Loisirs.

Lors des classes de découverte les élèves restant déjeuner à la cantine du CISPA, pourront utiliser les tickets de cantine de la commune pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou et une convention sera signée, à cet effet, pour l'année scolaire 2016/2017.

### **IV.4. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Séguinière**

Le code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Les participations aux charges de scolarisation des enfants, pour l'année scolaire 2015/2016, sont fixées à :

- 1 118,01 euros par enfant inscrit en maternelle par an,
- 233,30 euros par enfant inscrit en élémentaire par an.

## **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

### **V.1. Guy BARRÉ :**

Informe que la commission « Finances - Administration générale » se réunira le mercredi 2 novembre à 20h30 pour étudier notamment les éventuelles modifications à apporter au budget 2016.

### **V.2. Yolaine BOSSARD :**

Fait savoir que lors de sa réunion de septembre, la commission Environnement et Cadre de vie a échangé sur les sujets suivants :

- *Le parcours éco-écocitoyen 2016/2017* dont la première étape s'est déroulée le 27 septembre. Les enfants ont découvert leur commune de 14h à 16h. Il est bon de préciser que ces enfants ont rencontré Monsieur le maire en mars alors qu'ils étaient en CM1. Le parcours se déroule sur deux années. Nous remercions tous les élus, bénévoles et parents qui ont encadré les 6 petits groupes. Un travail doit être réalisé dans les classes et nous pourrons vous le présenter et vous faire part « du regard des enfants face à leur commune » dans un bulletin municipal du début de l'année 2017.

- *Le fleurissement et le cadre de vie*

La commission valide la nécessité de couper certains arbres gênants par leurs racines avenue de Villandry et est favorable à l'amélioration de massifs d'arbustes en mauvais état le long de cette avenue. Concernant les jardiniers des jardins partagés, ils vont se réunir prochainement pour fabriquer leur composteur à partir de palettes.

- *Le marché de Noël*

Il aura lieu le dimanche 18 Décembre de 9h à 13h place de la mairie. Ce moment de convivialité dans la période de Noël proposera aux zignérais des stands de produits locaux où les personnes de notre territoire s'engagent : ce sont des créateurs de bijoux, d'objets en bois ou en cuirs, des personnes qui transforment des produits pour nous offrir des saveurs variées, des handicapés de la ferme des Mauges et des bénévoles du commerce équitable Artisans du monde, ou d'associations comme Amitié Sandogo La Séguinière qui soutient Le village de Sandogo au Burkina Faso et ce n'est pas tout...

Des cadeaux à offrir seront à la portée de tous. L'animation sera assurée par les Zazoux (groupe choletais) et la commission a préféré la proposition de balades en calèche avec le Père Noël dans le centre bourg plutôt qu'un manège. A 11h00, seront proposés gratuitement du vin chaud, du chocolat chaud et une surprise.

- *Le Marché hebdomadaire*

Au marché le mercredi vous pourrez retrouver les produits frais ou locaux habituels : poissons, légumes, pommes, miel, pommes de terre, jus de pommes récoltées par l'association « Amitié la Séguinière Sandogo » au profit du Burkina Faso : Horaires 8h30 -12h45 place de la Mairie.

Dates	Poissons	Légumes	Pommes de terre solidaires	Pommes	Miel	Rénovation de chaises
12/10	x	x	x			x
19/10	x	x	x	x	x	x
26/10	x	x	x			
02/11	x	x	X	x	x	
09/11	x	x	x			x
16/11	x	x	x	x	x	x
23/11	x	x	x			

### **V.3. Serge GUINAUDEAU :**

Fait part des différents travaux en cours et sujets évoqués lors de la commission du jeudi 29 septembre :

- Présentation du programme annuel (2017) de rénovation de l'éclairage public,
- Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Léger sous Cholet pour permettre l'implantation d'une déchèterie intercommunale sur son territoire,
- Accord pour l'implantation d'une colonne à verres enterrée avenue de Rome à La Chapelière,

- Réflexion sur l'aménagement d'un accès à la Moine notamment pour les pêcheurs au niveau de la prairie du Moulinard,
- Présentation des offres commerciales reçues pour l'installation de 2 vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire publique, la proposition retenue est celle de la société ISATIS pour des équipements de la marque EPSON (réf.575 WI) au prix total de 3 120 € TTC (les 2).
- Travaux de peintures des murs intérieurs de la salle Colette Besson exécutés par les employés communaux,
- Achèvement du programme d'entretien de la voirie 2016.

D'autre part, Monsieur GUINAUDEAU explique qu'une intervention de la FDGDON (Fédération Départementale de Groupement et de Défense des Organismes Nuisibles) est envisagée afin de lutter contre les centaines d'étourneaux qui se réfugient en centre bourg aux abords de la Moine. Ces volatiles se replient en soirée dans les bambous présents au fond des jardins pour y passer la nuit. Ils recherchent avant tout un abri contre le vent et les intempéries. Ils apprécient la température plus élevée qu'ils trouvent souvent dans les zones habitées, ainsi que l'éclairage qui les protège contre d'éventuels prédateurs.

Enfin, il informe de la fin des travaux de mise en accessibilité des quais de l'arrêt bus situé rue Abbé Chauveau près de la mairie. Il rappelle, à ce sujet, que c'est la CAC qui, dans le cadre de sa compétence transport réalise depuis quelques années des aménagements au niveau des quais bus et cars, afin que ces derniers répondent aux règles d'accessibilité fixées par la loi du 11/2/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il ajoute également de la mise en service d'une borne de recharge de véhicules électriques. Cette borne qui comprend 2 branchements a été inaugurée le 3/10/2016 en présence du Président et du Directeur Adjoint du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine-et-Loire.

#### **V.4. Marie-Odile EDOUARD :**

Assistait au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Pour Cholet, la police enregistre des faits de délinquance générale en hausse pour ces 8 premiers mois de l'année de 9%. La délinquance de proximité s'aggrave de 30% (vols par effraction, à la roulotte et dégradations...). Toutefois, le commissaire souligne un progrès du taux d'élucidation qui passe à 21%. On constate également une hausse de la délinquance routière, tandis qu'elle baisse dans les départements voisins.

Pour la gendarmerie qui intervient sur notre territoire, le nombre de faits de délinquance reste stable ; les atteintes aux biens auraient baissé de 20%.

En ce qui concerne les cambriolages, l'augmentation est contenue et l'on constate que ce sont davantage les locaux commerciaux qui sont visés. En ce qui concerne les violences, elles augmentent mais il s'agit de violences dans le cadre familial sur les mineurs et entre conjoints, liées principalement à l'alcoolisation. Cela n'affecte pas la vie des communes.

Tant pour la police que pour la gendarmerie des moyens importants sont déployés pour encadrer les manifestations d'envergure et cela pose le problème de dégarnir les autres missions ; les voleurs savent en profiter aussi fait-on appel aux réservistes. Par ailleurs, une nouvelle mission est arrivée : le repérage de la radicalisation, car ce qui est arrivé ailleurs peut arriver à Cholet, des formations au repérage des signes de la radicalisation sont prévues.

Participait à l'assemblée générale ADMR (Aide à Domicile et Milieu Rural). Peu de monde était présent : une dizaine de personnes. Les heures d'interventions continuent à baisser en 2015 du fait de la diminution des aides pour les heures de ménage. Une hausse est constatée en 2016 due aux demandes des familles pour garder les enfants mais il est difficile de trouver le personnel pour des heures tôt le matin et tard le soir. L'association voit ses bénévoles se renouveler difficilement.

Il y a eu une présentation intéressante de l'outil d'alarme « Filien », à porter au cou ou sur une montre au poignet ; l'alarme est reliée à un centre à Verdun qui se charge d'appeler les secours ou les personnes désignées pour intervenir.

#### **V.5. Philippe BOUCHET :**

Fait part des sujets suivants :

Inauguration de la station de lavage Karcher de Frédéric BROCHOIRE le 19/9/2016. Nombreux étaient les invités. Un partenariat avait été fait avec CHARRIER automobiles de Cholet pour offrir aux personnes possédant une mini un lavage. Toutes les photos sur le site internet de la commune.

Remise des récompenses du tournoi de tennis Open à la salle Pierre de Coubertin le 25/9. Le tournoi était ouvert à tout le monde jusqu'à un certain niveau (tournoi open limité). Du vendredi 9/09 au dimanche 25/09/2016.

Portes ouvertes du restaurant scolaire, le 1/10, avec le chef cuisinier Emmanuel Rondeau. Forte affluence des parents pour découvrir la cantine de leurs enfants. De très bons retours. Toutes les photos sur le site internet de la commune.

Repas des seniors à la salle des fêtes le 9/10, 236 personnes étaient présentes dont 215 aînés.

La commission communication du 20/10 a proposé de repartir sur les mêmes animations que l'an dernier pour l'arbre de Noël municipal du 16/12/2016. La commission a également réfléchi pour le thème du calendrier 2017 et des cartes de vœux. Le thème proposé est « le parcours éco-citoyens ». La commission propose de renouveler le passeport nouveaux arrivants en 2017 : les commerçants et associations seront à nouveau sollicités par courrier. Enfin, la commission a proposé que pour le marché de Noël prévu le 18/12/2016 de 9h à 13h il y ait les animations gratuites suivantes : tour de calèche, vin chaud, chocolat chaud, marrons chauds (si on a des volontaires pour s'occuper du brasero), gâteaux de Noël en plus de la quinzaine de commerçants qui seront présents...

#### **V.6. Agnès BRUCHE :**

Informe que la première séance de cinéma pour adultes du 6/10 a réuni un maigre public.

La mise en place d'une fête du sport, à La Séguinière, en juin progresse. Les élus et bénévoles qui ont engagé la réflexion s'attèlent à trouver une date dans un calendrier chargé en cette fin d'année scolaire. Il a été proposé le 1er et 2 juillet mais il y a déjà ce week-end-là la fête des écoles privées ; les présidents d'association des écoles publiques et privées ont été interrogés pour trouver une solution: Les deux écoles seraient d'accord pour le faire le même week-end mais il y a un problème d'intendance avec le matériel. A suivre...

La réunion pour la préparation de la semaine Prévert a eu lieu dernièrement. Le retour est très positif et Mme BRUCHE remercie tous les participants : les écoles, la Maison d'Accueil, le CSI, la bibliothèque. Au cours de cette réunion, des tas d'idées, d'échanges et de projets ont vu le jour, il n'y a plus qu'à valider et mettre en place. La prochaine réunion est prévue le 3 novembre à 20h00 en mairie.

L'Assemblée Générale du tennis a confirmé que l'association marche bien. Elle est composée d'environ 90 adhérents et il faut relever le gros succès du vide grenier annuel.

Lors de l'Assemblée Générale de Verts Horizons a été élu un nouveau président. Monsieur BELLANGER a décidé de céder sa place à Monsieur VIAUD. La participation est toujours aussi forte et l'association reste très dynamique.

Mme BRUCHE précise que ces deux associations ont remercié la mairie pour les moyens apportés.

## **VI. AFFAIRES DIVERSES**

### **VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain**

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
STA	Les Jardins de la Moine	GABARD	484 m <sup>2</sup>
STA	Les Jardins de la Moine	TIA	323 m <sup>2</sup>
STA	Les Jardins de la Moine	SUPIOT	489 m <sup>2</sup>
SIMA	ZAC La Chapelière	ALIX/BRANGBOUR	883 m <sup>2</sup>
RENAUD/ROBREAU	2 rue des Coquelicots	DOUX	629 m <sup>2</sup>

### **VI.2. Prochaine réunion**

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 novembre à 20h30.